

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2019)
Heft: 2260

Artikel: Trois lois contestées pour conclure une législature conflictuelle : le référendum est là pour rappeler "qui commande ici"
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020084>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

politique des banques ni l'arrogance de leurs dirigeants ne provoquent de révolte dans l'opinion – tout au plus quelques écœurements et des *burn-out* à l'interne. Tout se passe comme si la résignation l'emportait sans discussion.

Le climat qui règne dans les grandes sociétés bancaires n'intéresse personne, ne provoque ni exclusion, ni rébellion. Ainsi, la campagne électorale se poursuit, sans que le «*scandale Credit Suisse*» n'y trouve la moindre place. Au grand et silencieux soulagement des partis bourgeois sans doute – y

compris de l'UDC, par ailleurs si prompt à pourfendre les interventions étrangères.

L'ordre et le silence règnent autour de la Paradeplatz.

Contraste impitoyable

Par rapport à la place financière de Zurich, celle de Genève présente un contraste impitoyable, souligné encore par la simultanéité des événements. En vue du Sommet mondial de l'investissement responsable qui s'est tenu du 7 au 10 octobre, les [banques privées](#) de la place genevoise ont assuré avoir «*déjà largement intégré*

les critères de durabilité».

Certes, [l'impact réel](#) de ces mesures reste difficile à démontrer. Certes, les banquiers jugent le cadre légal trop étroit. Ils souhaitent en particulier que l'émission et le commerce de produits financiers durables bénéficient d'un allègement fiscal, comme le demande un [postulat](#) du Conseil des Etats que le Conseil fédéral aurait voulu rejeter pour cause d'efficacité aléatoire. Quoi qu'il en soit, Genève renforce résolument sa dimension internationale en misant à fond sur la finance durable.

Trois lois contestées pour conclure une législature conflictuelle

Le référendum est là pour rappeler «qui commande ici»

Jean-Daniel Delley - 11 octobre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35567>

La Constitution fédérale de 1874 a introduit le référendum législatif. Plusieurs cantons avaient déjà inauguré ce nouveau droit populaire dans les années 1860, en réaction à la politique des barons radicaux, peu enclins à écouter la voix des minorités.

Utilisé d'abord de manière intensive et avec succès, le référendum législatif a contribué progressivement à l'institution du compromis et de la recherche de consensus qui caractérise le processus de décision en Suisse. Dès lors le référendum s'est transformé en

menace de sanction populaire, rappel constant de la nécessité pour les parlementaires de trouver des solutions appuyées par une large majorité.

Au cours de la présente session, le Parlement a adopté trois lois sans tenir compte des critiques. Elles sont maintenant attaquées par voie référendaire. Un rappel de la nécessité de trouver des compromis plutôt que de tenter de passer en force.

Identité numérique

La [loi sur l'identité](#)

[électronique](#) tout d'abord. Il s'agit d'établir un moyen sûr de s'identifier sur l'internet. Le Conseil fédéral avait d'abord choisi de faire de cette innovation une tâche publique. Puis il a opté pour un partage public-privé. Au pouvoir public le soin de vérifier et de confirmer l'identité des personnes; au secteur privé celui de fournir cette carte et de mettre à disposition et développer les supports techniques nécessaires au bon fonctionnement du système. C'est que dans l'intervalle Swiss Sign, un consortium réunissant notamment La

Poste, les CFF, Swisscom, les grandes banques et les assurances, a signalé son intérêt.

Justification du Conseil fédéral: le secteur privé dispose de plus de compétences techniques et de souplesse que l'Etat. Mais ce dernier aura-t-il alors les compétences nécessaires pour assurer un contrôle sérieux des fournisseurs privés? Des fournisseurs qui par ailleurs pourront profiter des informations recueillies pour dresser des profils de consommateurs.

[L'opposition](#) d'une très large majorité de ces derniers et de leurs organisations n'a pas ébranlé la majorité du Parlement. D'où le lancement d'un référendum par un [comité](#) regroupant des organisations de protection des droits fondamentaux dans la société numérique.

Déductions fiscales pour enfants

Les déductions fiscales pour enfants ensuite. A l'origine, le [Conseil fédéral](#), réagissant à l'initiative populaire «*contre*

l'immigration de masse», veut favoriser le retour à l'emploi du personnel qualifié indigène. Il propose donc d'augmenter le plafond des déductions de frais de garde d'un enfant par des tiers, qui passerait de 10'100 à 25'000 francs. Perte estimée pour le fisc: environ 10 millions.

Au cours du débat parlementaire, un député fait en outre accepter une déduction générale par enfant de 10'000 francs (actuellement 6'500 francs). Coût de l'opération: 350 millions, dont 70 pour les cantons. A noter que ces derniers, fâchés, n'ont pas été consultés et que cette largesse n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact: à quel type de famille profite-t-elle, quels effets pervers faut-il en attendre?

Pour Ueli Maurer, cette mesure ne relève pas de la politique familiale; elle constitue en réalité un allègement fiscal en faveur des hauts revenus. Vaine opposition du patron des finances fédérales. Après quelques allers-retours entre les deux Chambres, le Conseil des Etats se rallie. Dès lors le [PSS](#) passe à l'offensive en

lançant le référendum.

Protection de la faune

La loi sur la chasse et la protection des mammifères et des oiseaux sauvages enfin. Répondant à une [motion](#) exigeant la régulation des populations de loups, le Conseil fédéral a considérablement étendu le mandat. L'abattage préventif des prédateurs – espèces dites «*protégées*» – n'implique pas la présence de dégâts. Et si dégâts il y a, l'abattage sera possible même en l'absence de mesures préalables de protection. Le Conseil fédéral pourra allonger la liste des espèces à réguler, en y incluant par exemple le lynx, le castor et le héron cendré. Par ailleurs les cantons reçoivent compétence d'effectuer ce type d'abattage, sans le feu vert fédéral. Le Parlement a suivi le mouvement, plus à l'écoute des intérêts des chasseurs et des éleveurs que de la population qui [rejette](#) cette loi qui n'a plus de protectrice que le nom. Ce qui conduit les [organisations de protection de la nature et des animaux](#) à lancer un référendum.